

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 224



Édition  
de langue française

## Communications et informations

54<sup>e</sup> année  
29 juillet 2011

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
IV <i>Informations</i>		
INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES		
2011/C 224/01	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	1
2011/C 224/02	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	7
2011/C 224/03	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	12
2011/C 224/04	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	14
2011/C 224/05	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	19
2011/C 224/06	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	24

# FR

Prix:  
4 EUR

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

(suite au verso)

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire ( <i>suite</i> )	Page
2011/C 224/07	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	30
2011/C 224/08	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	34
2011/C 224/09	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	40
2011/C 224/10	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	45
2011/C 224/11	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) <sup>(1)</sup> .....	50




---

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

## IV

(Informations)

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/01)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32251 (11/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	TOSCANA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Regione Toscana Via Duomo, 10 50129 Firenze www.regione.toscana.it
Titre de la mesure d'aide	Finanziamenti a tasso zero — Linea di Intervento 1.4a2) POR CReO FESR 2007/13
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto n. 5079 del 14 ottobre 2010, come modificato dal decreto n. 5739 del 19 novembre 2010
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2011—31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 90,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	Linea di Intervento 1.4a2) POR CReO FESR Regione Toscana anni 2007-2013 — EUR 35,00 (millions)



Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts, Subvention directe, Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Some individual projects receive ERDF structural funds rather than funds from UK, though the UK authorities act as a mechanism for providing them. Relevant intervention rates are respected. — GBP 10,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneurs (art.16)	15 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %
Régime d'aide	30 %	20 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.berr.gov.uk/files/file40543.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32779 (11/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PUGLIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Regione Puglia — Area Politiche per lo Sviluppo, il Lavoro e l'Innovazione Corso Sonnino, 177, 70121 Bari <a href="http://www.regione.puglia.it">www.regione.puglia.it</a> — <a href="http://www.sistema.puglia.it">www.sistema.puglia.it</a>
Titre de la mesure d'aide	A agevolazioni agli investimenti delle PMI titolari di emittenti televisive locali per l'adeguamento e il potenziamento del sistema produttivo e organizzativo delle aziende
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	L.R. n. 7 del 15/05/04, art. 44 comma 3 "Statuto della Regione Puglia" L.R. n. 10 del 29/06/04
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	14.3.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	PO FESR 2007/2013 — EUR 5,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	30 %	15 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.puglia.it/index.php?page=burp&opz=getfile&file=2.htm&anno=xlii&num=38>

<http://www.sistema.puglia.it/portal/page/portal/SistemaPuglia/SistemaPuglia>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32822 (11/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	934/10/GR
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Grantová agentura České republiky Evropská 2589/33b Praha 6 www.gacr.cz
Titre de la mesure d'aide	Program Grantové agentury České republiky na podporu základního výzkumu — Projekty na podporu excelence v základním výzkumu
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 130/2002 Sb., o podpoře výzkumu a vývoje z veřejných prostředků
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	30.3.2011—31.12.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 192,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://marmolata.gacr.cas.cz/wp-content/uploads/2011/03/Zadavaci-dok-GACR-2012-GB-final.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32931 (11/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Vides aizsardzības un reģionālās attīstības ministrija Peldu iela 25, Rīga, Latvija, LV-1494 www.varam.gov.lv
Titre de la mesure d'aide	atklāts konkurss "Atjaunojamo energoresursu izmantošana siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai"
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2011.gada 4.janvāra noteikumi Nr.12 "Klimata pārmaiņu finanšu instrumenta finansēto projektu atklāta konkursa "Atjaunojamo energoresursu izmantošana siltumnīcefekta gāzu emisiju samazināšanai" "
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	4.1.2011—1.7.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 23,72 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=224551>

---

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/02)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32294 (11/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	OESTERREICH Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	ERP-Fonds Ungargasse 37 1030 Wien www.erp-fonds.at, www.awsg.at	
Titre de la mesure d'aide	ERP-Regionalprogramm	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ERP-Fonds-Gesetz (BGBl. Nr. 207/1962 in der geltenden Fassung) Allgemeine Bestimmungen für die ERP-Programme der Sektoren Industrie und Gewerbe, Richtlinie ERP-Regionalprogramm	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 85/2009	
Durée	1.1.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 470,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Für ausgewählte Projekte im Rahmen der Operationellen Programme — EUR 20,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	20 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://rili.awsg.at/Inventory.aspx?id=1184&>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32790 (11/X)	
État membre	Slovénie	
Numéro de référence de l'État membre	SI	

Nom de la région (NUTS)	Slovenia Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	MINISTRSTVO ZA DELO, DRUŽINO IN SOCIALNE ZADEVE Kotnikova 5 1000 Ljubljana Slovenija <a href="http://www.mg.gov.si/">http://www.mg.gov.si/</a>	
Titre de la mesure d'aide	Programi usposabljanja	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Katalog ukrepov aktivne politike zaposlovanja (ukrep 2.4.1.)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	24.3.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Evropski socialni sklad Operativni program razvoja človeških virov za obdobje 2007 — 2013. — EUR 9,17 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.mddsz.gov.si/fileadmin/mddsz.gov.si/pageuploads/dokumentipdf/word/katalog-apz-23-3-2011.doc>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32797 (11/X)
État membre	Autriche
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	OESTERREICH Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Austria Wirtschaftsservice GmbH (und Landesstellen bei vereinbarter Ergänzungsförderung) Ungargasse 37 1030 Wien <a href="http://www.awsg.at">www.awsg.at</a>

Titre de la mesure d'aide	Jungunternehmer- und Innovationsförderung für KMU — Prämienförderung (in der Fassung 4. Jänner 2011)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesgesetz über besondere Förderung von kleinen und mittleren Unternehmen, BGBl. Nr. 432/1996 idgF (KMU-Förderungsgesetz); Richtlinie „Jungunternehmer- und Innovationsförderung für KMU — Prämienförderung“ in der Fassung vom 4.1.2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 149/2009	
Durée	22.3.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 13,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Für ausgewählte Projekte Kofinanzierung im Rahmen der Operationellen Programme (EFRE) — EUR 0,70 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—
Régime d'aide	20 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://rili.awsg.at/Inventory.aspx?id=1189&version=4>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32815 (11/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	REGIONE MARCHE VIA G. DA FABRIANO, 9 — 60100 — ANCONA <a href="http://formazione.provincia.mc.it">http://formazione.provincia.mc.it</a>
Titre de la mesure d'aide	AIUTI ALLA FORMAZIONE
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ATTO DI APPROVAZIONE DELL'AVVISO PUBBLICO D.D. N. 122 DELL'1/4/2011 PUBBLICATO SUL BUR MARCHE DELL'11/4/2011

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.4.2011—11.4.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 500,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	F.S.E. — EUR 198 100,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	55 %	0 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	64 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://formazione.provincia.mc.it/wp-content/blogs.dir/3/files/bandi/bando-voucher-aziendali-20111.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33140 (11/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	YORKSHIRE AND THE HUMBER Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	North East Lincolnshire Borough Council Municipal Offices Town Hall Square Grimsby North East Lincolnshire DN31 1HU www.nelincs.gov.uk
Titre de la mesure d'aide	Changeworks — wage subsidy scheme
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Local Government Act 2000 Local Government Act 1972
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	20.5.2011—18.5.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 1,30 (millions)

Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.nelincs.gov.uk/changeworks>

---

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32292 (11/X)	
État membre	Chypre	
Numéro de référence de l'État membre	25.06.001.805	
Nom de la région (NUTS)	Cyprus Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Αρχή Ανάπτυξης Ανθρώπινου Δυναμικού Κύπρου (ΑνΑΔ) Αναβύσσου 2, 2025 Στρόβολος, Τ.Θ. 25431, 1392 Λευκωσία, Κύπρος www.hrdauth.org.cy	
Titre de la mesure d'aide	Έκτακτο Σχέδιο Στήριξης της Απασχόλησης με Εξατομικευμένη Κατάρτιση Ανέργων στις Επιχειρήσεις	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	1. Νόμος Αρ. 125(Ι) του 1999, άρθρο 21, όπως αντικαταστάθηκε και ισχύει με το Νόμο Αρ. 21(Ι) του 2007 2. Απόφαση του Διοικητικού Συμβουλίου της ΑνΑΔ. 3. Κανονισμός (ΕΚ) αριθ. 800/2008 της Επιτροπής, της 6ης Αυγούστου 2008 κατ' εφαρμογή των άρθρων 87 και 88 της συνθήκης ΕΚ (Γενικός κανονισμός απαλλαγής κατά κατηγορία). 4. Απόφαση Εφόρου Ελέγχου Κρατικών Ενισχύσεων	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2011—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hrdauth.org.cy/Ipriesies/EktaktoSxedioKatartisisAnergwn/Eggrafa/peigrifi.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32293 (11/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	OESTERREICH Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	ERP-Fonds Ungargasse 37 1030 Wien www.erp-fonds.at, www.awsg.at	
Titre de la mesure d'aide	ERP-KMU-Programm	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ERP-Fonds-Gesetz (BGBl. Nr. 207/1962 in der geltenden Fassung) Allgemeine Bestimmungen für die ERP-Programme der Sektoren Industrie und Gewerbe, Richtlinie ERP-KMU-Programm	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification 2010/X	
Durée	1.1.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 370,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Für ausgewählte Projekte im Rahmen der Operationellen Programme — EUR 20,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://rili.awsg.at/Inventory.aspx?id=1191&version=5>

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/04)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33181 (11/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	612-40306/0027	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV) 11055 Berlin <a href="http://www.bmelv.de">http://www.bmelv.de</a>	
Titre de la mesure d'aide	Bund: Programm des BMELV zur Förderung der Exportaktivitäten der deutschen Agrar- und Ernährungswirtschaft	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Programme des BMELV zur Förderung der Exportaktivitäten der deutschen Agrar- und Ernährungswirtschaft Bundeshaushaltsordnung, Fundstelle: <a href="http://bundesrecht.juris.de/bho/Allgemeine-Verwaltungsvorschriften-zur-Bundeshaushaltsordnung">http://bundesrecht.juris.de/bho/Allgemeine-Verwaltungsvorschriften-zur-Bundeshaushaltsordnung</a> , Fundstelle: <a href="http://www.verwaltungsvorschriften-im-internet.de/bsvwbund_14032001_II.htm">http://www.verwaltungsvorschriften-im-internet.de/bsvwbund_14032001_II.htm</a>	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 353/2010	
Durée	20.9.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes, Industries alimentaires, Fabrication de boissons, Fabrication de machines agricoles et forestières	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.agrarentportfoerderung.de/de/exportfoerderprogramm/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33185 (11/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	BELGIUM	
Nom de la région (NUTS)	REGION WALLONNE Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	SOWALFIN avenue Maurice Destenay,13 4000 LIEGE <a href="http://www.sowalfin.be">http://www.sowalfin.be</a>	
Titre de la mesure d'aide	Aide au Management des spinn-off, start up et jeunes entreprises innovantes	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	décret du 11 juillet 2002 organisant le statut de la Société Wallonne de financement et de garantie des pmes en abrégé 'SOWALFIN' (Moniteur Belge du 13 août 2002, p34853 et arrêté du Gouvernement Wallon du 3 juin 2010 (non publié)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	28.3.2011—31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.sowalfin.be>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33205 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	LIGURIA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	REGIONE LIGURIA — DIPARTIMENTO ISTRUZIONE, FORMAZIONE, LAVORO E SPORT Via Fieschi, 15 — 16121 Genova tel 01054851 <a href="http://www.regione.liguria.it">www.regione.liguria.it</a>	

Titre de la mesure d'aide	Regime quadro relativo agli aiuti alla formazione non soggetti a notifica destinati alle imprese operanti nel territorio della Regione Liguria a valere sui finanziamenti previsti dalla legge n. 236 del 19 luglio 1993 "Interventi urgenti a sostegno dell'occupazione" e dalla legge n. 53 del 08 marzo 2000 "Disposizioni per il sostegno della maternità e della paternità, per il diritto alla cura e alla formazione e per il coordinamento dei tempi delle città".	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— deliberazione della Giunta Regionale n. 552 del 20 maggio 2011 — la legge 19 luglio 1993 n.236 e in particolare l'articolo 9; — la legge 8 marzo 2000 n.53 e in particolare l'articolo 6 comma 4; — la legge 24 giugno 1997 n.196 e in particolare l'articolo 17; — la legge 28 gennaio 2009 n.2; — la legge regionale 11 maggio 2009 n. 18.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.5.2011—30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,88 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Autres. Veuillez spécifier. — E' previsto anche l'aiuto indiretto sotto forma di servizi formativi gratuiti, nel caso in cui il pagamento venga effettuato all'organismo di formazione che eroga l'attività formativa a favore dell'impresa.	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.liguria.it>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33209 (11/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	TRENTO Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Provincia autonoma di Trento Agenzia del lavoro della Provincia autonoma di Trento via Guardini 75, 38122 TRENTO — ITALIA <a href="http://www.agenzialavoro.tn.it">http://www.agenzialavoro.tn.it</a>
Titre de la mesure d'aide	Iniziative di formazione finalizzate alla riqualificazione, aggiornamento e specializzazione

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Determinazione della dirigente generale dell'Agenzia del lavoro della Provincia autonoma di Trento n. 563 di data 8 giugno 2011 (B.U. Regione Trentino Alto adige n. 23 — parte IV — numero straordinario del 14.6.2011)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	17.6.2011—31.10.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programma operativo della Provincia autonoma di Trento — obiettivo 2 Fondo sociale europeo 2007-2013 approvato dalla Commissione europea con decisione C(2007)5770 di data 21 novembre 2007 — EUR 1,54 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.agenzialavoro.tn.it/fse/index\\_html](http://www.agenzialavoro.tn.it/fse/index_html)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33211 (11/X)
État membre	Grèce
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ELLADA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Ministry of Education, Lifelong Learning and Religious Affairs, General Secretariat for RT 14-18 Mesogeion Av., 115 27 Athens, Greece <a href="http://www.gsrt.gr">http://www.gsrt.gr</a>
Titre de la mesure d'aide	Cooperation 2011 — Partnerships of Production and Research Institutions in sectors of Focused Research and Technology
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985, Law 1783/1987, Law 3614/07 and all its amendments (L.3752/ 2009, L.3840/2010), PD 274/2000 and all its amendments (PD 103/2003, article 34 L. 3259/2004 and article 18 L. 3777/2009), Ministerial Decision 14053/EYS1749/2008 and all its amendments, Law 2362/1995 and all its amendments (L.3871/2010), Law 2472/1997

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	24.5.2011—31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 14,85 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	European Regional Development Fund (ERDF) — EUR 56,17 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	60 %	0 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	80 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.gsrt.gr/default.asp?V\\_ITEM\\_ID=6904](http://www.gsrt.gr/default.asp?V_ITEM_ID=6904)

Αρχική Σελίδα > Νέα > Ανακοινώσεις >

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/05)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32302 (11/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	STEIERMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Land Steiermark Land Steiermark, Fachabteilung 17A, 8010 Graz, Burggasse 9-11 <a href="http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/23264641/DE/">http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/23264641/DE/</a>	
Titre de la mesure d'aide	Ausbau der Fernwärmeversorgung in Graz — Ausbaugbiet Eggenberg, in den definierten Bereichen „Eggenberg Süd 2“, „Eggenberg Süd 3“ und „Eggenberg West 3“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regierungssitzungsbeschluss vom 9.12.2010 mit der GZ FA17A-A1.70-35559/2010-4 zur Teilreassumierung des Regierungssitzungsbeschlusses vom 21.6.2010, GZ: FA17C-A1.70-402/2010-13, Feinstaubprogramm; Fernwärmesonderförderung Graz	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	1.2.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	
Type de bénéficiaire	grande entreprise — Energie Graz GmbH & Co KG	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/23264641/DE/>

Numéro de référence de l'aide d' État	SA.32448 (11/X)	
État membre	Lituanie	
Numéro de référence de l'État membre	LT	
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr.38/2, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt	
Titre de la mesure d'aide	Ekonomikos augimo veiksmų programos 2 prioriteto „Verslo produktyvumo didinimas ir aplinkos verslui gerinimas“ priemonė „Kontroliuojantieji fondai“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2011 m. sausio 14 d. įsakymas Nr. 4-21 „Dėl Pradinės stadijos rizikos kapitalo fondo ir rizikos kapitalo fondo valstybės pagalbos schemos patvirtinimo“ (Žin., 2011, Nr. 7-282)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	14.1.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 18,41 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Lietuvos Respublikos Vyriausybės 2008 m. liepos 23 d. nutarimas Nr. 788 'Dėl Ekonomikos augimo veiksmų programos patvirtinimo' — LTL 55,24 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	5 180 000 LTL	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=391002&p\\_query=&p\\_tr2=](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=391002&p_query=&p_tr2=)

Numéro de référence de l'aide d' État	SA.32455 (11/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	GALICIA Zones mixtes, Article 107(3)(a)	

Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) <a href="http://www.igape.es/index.php?lang=es">http://www.igape.es/index.php?lang=es</a>	
Titre de la mesure d'aide	Ayudas del Igape a los proyectos de elaboración de diagnósticos sectoriales y planes estratégicos (Procedimiento IG119)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 19 de enero de 2011 por la que se procede a la convocatoria para el ejercicio 2011, en régimen de concurrencia competitiva y trámite anticipado de gasto, de las ayudas del Instituto Gallego de Promoción Económica a los proyectos colectivos empresariales, cofinanciados con el Fondo Social Europeo en el marco del Programa operativo FSE Galicia 2007-2013.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 195/2010	
Durée	28.2.2011—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://goo.gl/aFW1h>

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2010.nsf/FichaContenido/FAAA?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33245 (11/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie Scharnhorststr. 34-37 10115 Berlin <a href="http://www.bmwi.bund.de">www.bmwi.bund.de</a>
Titre de la mesure d'aide	ELEKTROmobilität: POsitionierung der neuen WERTschöpfungskette (ELEKTRO POWER)

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesanzeiger Ausgabe Nr. 84 Seite 2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2011—30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industrie automobile, Fabrication de matériels de transport n.c.a., Autres transports terrestres de voyageurs	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 25,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 000 000 EUR	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Régime d'aide	20 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/service,did=404700.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33250 (11/X)
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Poland Article 107(3)(a)

Organe octroyant l'aide	Ministerstwo Nauki i Szkolnictwa Wyższego Ul. Wspólna 1/3 00-529 Warszawa www.mnisw.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Warunki i tryb przyznawania pomocy publicznej na realizację inwestycji w zakresie dużej infrastruktury badawczej służących potrzebom badań naukowych lub prac rozwojowych	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Art. 20 ust. 7 ustawy z dnia 30 kwietnia 2010 r. o zasadach finansowania nauki (Dz.U. Nr 96, poz. 615); Rozporządzenie Ministra Nauki i Szkolnictwa Wyższego z dnia 29 kwietnia 2011 r. w sprawie warunków i trybu przyznawania pomocy publicznej na realizację inwestycji w zakresie dużej infrastruktury badawczej służących potrzebom badań naukowych lub prac rozwojowych (Dz.U. Nr 104, poz.610)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	7.6.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	PLZ 5,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	70 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.bip.nauka.gov.pl/\\_gAllery/14/08/14082/20110429\\_rozporzadzenie\\_pomoc\\_publiczna\\_IA.pdf](http://www.bip.nauka.gov.pl/_gAllery/14/08/14082/20110429_rozporzadzenie_pomoc_publiczna_IA.pdf)

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/06)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33226 (11/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	029736/1	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie Scharnhorststr. 34-37 10115 Berlin www.bmwi.de	
Titre de la mesure d'aide	„Einfach intuitiv — Usability für den Mittelstand“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesanzeiger Nr. 88 vom 10. Juni 2011, Amtlicher Teil, S. 2076-2079	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	10.6.2011—9.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,06 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	35 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/Service/usability,did=391576.html>

<http://www.bmwi.de/BMWi/Redaktion/PDF/Ausschreibungen/foerderinitiative-usability-fuer-den-mittelstand,property=pdf,bereich=bmwi,sprache=de,rwb=true.pdf>

<http://www.bmwi.de/go/usability>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33231 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	CALABRIA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Calabria Dipartimento 5 — Attività Produttive Viale Cassiodoro — Palazzo Europa 88100 — Catanzaro Tel. 0961-769619 <a href="http://www.regione.calabria.it/sviluppo/">http://www.regione.calabria.it/sviluppo/</a>	
Titre de la mesure d'aide	P.I.A. 2009 — Piani d'investimento per i Settori: Costruzioni, Commercio, Servizi, Manifatturiero ed Estrattivo	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge 598/94 — art. 11 Legge Regionale n. 40 del 12 dicembre 2008 DGR 324 del 9/6/2009 DDG n. 13251 del 7/7/2009 Circolare MCC n. 555 del 13/7/2009 Decreto Dirigenziale n. 14722 del 4/8/2009 Circolare MCC n. 558 del 24/8/2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	9.6.2009—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIES EXTRACTIVES, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, CONSTRUCTION, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, INFORMATION ET COMMUNICATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.incentivi.mcc.it/incentivi\\_regionali/calabria](http://www.incentivi.mcc.it/incentivi_regionali/calabria)

<http://www.regione.calabria.it/sviluppo>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33232 (11/X)	
État membre	Danemark	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Forebyggelsesfonden Landskronagade 33 2100 København Ø Danmark www.forebyggelsesfonden.dk	
Titre de la mesure d'aide	Støtte til udarbejdelse af ansøgning m.v. til Forebyggelsesfonden.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bekendtgørelse nr. 558 af 19. juni 2009 om ansøgning om støtte fra Forebyggelsesfonden (§4).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 584/2009	
Durée	1.1.2011—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, CONSTRUCTION, TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION, SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE, AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 2,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.retsinformation.dk/Forms/R0710.aspx?id=125579>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33237 (11/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LOMBARDIA,SARDEGNA Article 107(3)(c),Régions non assistées,Zones mixtes

Organe octroyant l'aide	Regione Autonoma della Sardegna — Regione Lombardia Regione Autonoma della Sardegna Centro Regionale di Programmazione Via Mameli 88 09123 Cagliari  Regione Lombardia Struttura Università e Ricerca DC Programmazione Integrata Piazza Città di Lombardia, 1 20124 Milano  <a href="http://www.regione.sardegna.it">http://www.regione.sardegna.it</a> <a href="http://www.regione.lombardia.it">http://www.regione.lombardia.it</a>	
Titre de la mesure d'aide	Progetti di Cooperazione Scientifica e Tecnologica nelle aree tematiche biotecnologie e ICT in attuazione dell'accordo di collaborazione sottoscritto dalla Regione Autonoma della Sardegna e dalla Regione Lombardia il 16 gennaio 2010	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge Regionale della Sardegna 7 agosto 2007, n. 7, "Promozione della ricerca scientifica e dell'innovazione tecnologica in Sardegna" (per EUR 2 milioni) Legge Regionale della Lombardia n.1 "Strumenti di competitività per le imprese ed il territorio della Lombardia" (per EUR 1 milione)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	18.4.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	300 000 EUR	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	60 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	35 %	10 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	65 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.lombardia.it/shared/ccurl/739/1012/Allegato%201%20al%20decreto%20n.%2013435%20del%2021%20dicembre%202010.pdf>

[http://www.regione.sardegna.it/documenti/1\\_38\\_20110218135659.pdf](http://www.regione.sardegna.it/documenti/1_38_20110218135659.pdf)

<http://www.regione.lombardia.it/shared/ccurl/312/458/Decreto%20n.%201375%20del%2016%20febbraio%202011.pdf>

<http://www.regione.lombardia.it/shared/ccurl/638/182/Allegato%201%20decreto%20n.%201375.pdf>

[http://www.regione.sardegna.it/documenti/1\\_38\\_20110218135838.pdf](http://www.regione.sardegna.it/documenti/1_38_20110218135838.pdf)

<http://www.regione.lombardia.it/shared/ccurl/581/952/Testo%20aggiornato%20del%20bando.pdf>

<http://www.regione.sardegna.it/bandoricercasardegnalombardia/>

Link "Consulta il bando"

[http://www.regione.sardegna.it/documenti/1\\_5\\_20101224122051.pdf](http://www.regione.sardegna.it/documenti/1_5_20101224122051.pdf)

<http://www.regione.lombardia.it/cs/Satellite?c=Attivita&childpagename=Regione%2FWrapperBandiLayout&cid=1213401911888&p=1213401911888&pagename=RGNWrapper>

Link "Allegato 1 al decreto n. 13435 del 21 dicembre 2010"

<http://www.regione.sardegna.it/j/v/28?s=1&v=9&c=88&c1=88&id=23040>

Link "Bando"

Numéro de référence de l'aide d' État	SA.33244 (11/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	387103
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie Scharnhorststr. 34-37 10115 Berlin www.bmwi.de
Titre de la mesure d'aide	"Geschäftsprozesse standardisieren, Erfolg sichern" e-Standards in digitalen Geschäftsprozessen helfen kleinen und mittleren Unternehmen
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesanzeiger Nr. 88 vom 10.Juni 2011, Amtlicher Teil, S. 2079-2083
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	10.6.2011—9.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,25 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Autres. Veuillez spécifier. — Bei der Angabe zum Jahresbudget handelt es sich um einen Durchschnittswert. Es ist ein Gesamtbudget in Höhe von 3,8 Mio. EUR für die Gesamtlaufzeit von 3 Jahren vorgesehen. Es findet ein 2-stufiges Förderverfahren (1. Stufe: Ideenwettbewerb, 2.Stufe: Auswahl und Zuwendungsbescheid) statt, welches jedes Jahr wiederholt wird. Somit können die jeweiligen Jahresbudgets unterschiedlich ausfallen.
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	35 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/Service/e-standards,did=391532.html>

<http://www.bmwi.de/BMWi/Redaktion/PDF/Ausschreibungen/foerderinitiative-geschaeftsprozesse-standardisieren-erfolg-sichern,property=pdf,bereich=bmwi,sprache=de,rwb=true.pdf>

<http://www.bmwi.de/go/e-standards>

---

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/07)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33148 (11/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	RHEINLAND-PFALZ Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Investitions- und Strukturbank Rheinland-Pfalz (ISB) GmbH Holzhofstr. 4, 55116 Mainz www.isb.rlp.de	
Titre de la mesure d'aide	Vergabe von zinsverbilligten Darlehen nach dem Mittelstandsförderungsprogramm Unternehmerkredit RLP	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 19 des Landesgesetzes über die Förderung der kleinen und mittleren Unternehmen sowie der in der freien Wirtschaft tätigen freien Berufe (Mittelstandsförderungsgesetz) vom 3.2.1978 (GVBl. S. 103), § 44 der Landeshaushaltsordnung für Rheinland-Pfalz vom 20.12.1971 (GVBl. 72, S.2), BS 63-1, § 44 Abs. 1 der Verwaltungsvorschrift zum Vollzug der Landeshaushaltsordnung vom 20.1.1983 (MinBl. S. 82)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 89/2009	
Durée	1.6.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.isb.rlp.de/download/172\\_Richtlinie\\_MFP\\_Unternehmerkredit\\_RLP.pdf](http://www.isb.rlp.de/download/172_Richtlinie_MFP_Unternehmerkredit_RLP.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33171 (11/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial C/Cid nº 4 28001 Madrid España www.cdti.es	
Titre de la mesure d'aide	INNTERNACIONALIZA	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Reglamento del Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial aprobado mediante Real Decreto 1406/1986, de 6 de junio (BOE 08-07-1986, nº 0162)  Acta de la reunión del Consejo de Administración del CDTI, de 31 de marzo de 2011, en la que se aprobó el régimen de ayudas INNTERNACIONALIZA (Documento Confidencial).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.4.2011—30.5.2020	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	45 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.cdti.es/index.asp?MP=7&MS=132&MN=3>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33173 (11/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	ITALIA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Zones mixtes, Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX Settembre, 20 00187 Roma www.politicheagricole.gov.it	
Titre de la mesure d'aide	Bando per la realizzazione della rete nazionale di qualità cerealicola in attuazione del Piano di Settore cerealicolo 2011-2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Piano di Settore Cerealicolo, approvato in sede di Conferenza Stato-Regioni il 26 novembre 2009 — Art. 1, comma 1084, Legge del 27 dicembre 2006, n° 296 (legge finanziaria 2007)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	27.6.2011—30.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,25 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	95 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/669>

<http://www.politicheagricole.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/56>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33224 (11/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	23309/11/08100/08000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Jihozápad, Severozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko Article 107(3)(a)

Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 www.mpo.cz	
Titre de la mesure d'aide	Poradenství — 1.výzva -2.prodloužení	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání, Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 378/2010	
Durée	1.6.2011—30.9.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 150,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	SF-ERDF (85 %) — CZK 127,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://mpo-oppi.cz/poradenstvi/>

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/08)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.30802 (X 186/10)	
État membre	Luxembourg	
Numéro de référence de l'État membre	ENV04/2010	
Nom de la région (NUTS)	LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur 19-21, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg <a href="http://www.eco.public.lu/">http://www.eco.public.lu/</a>	
Titre de la mesure d'aide	RÉGIMES D'AIDES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET À L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Loi du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification N 141/2008	
Durée	19.3.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 000 000 000,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20 %

Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://en annexe](#)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31291 (X 303/10)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTH EAST Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	One North East Regional Development Agency Stella House Goldcrest Way Newcastle upon Tyne NE15 8NY <a href="http://www.onenortheast.co.uk/">http://www.onenortheast.co.uk/</a>
Titre de la mesure d'aide	The Creative Co-Investment Fund Scheme for the North East of England 2010 — 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regional Development Agency Act 1998 The Industrial Development Act 1982 European Communities Act 1972 European Communities (Finance) Act 2008
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	14.6.2010—31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 1,50 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Commission Decision of 10-XII-2007 adopting the operational programme for Community assistance from the European Regional Development Fund under the Regional competitiveness and employment objective in the region of North East England in the United Kingdom CCI 2007UK162PO005 — GBP 2,40 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	1 500 000 GBP	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.onenortheast.co.uk/lib/liDownload/16786/Creative%20Co-Investment%20Scheme.pdf?CFID=10756299&CFTOKEN=27676675>

Listed on <http://www.onenortheast.co.uk/page/stateaid.cfm> — this is accessible through the One North East guide to State Aid. We are in the process of redesigning these pages so it is easier to see the GBER schemes.

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31598 (X 373/10)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NAVARRA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Director Gerente del Servicio Navarro de Empleo Arcadio María Larraona N° 1 E-31008 Pamplona (Navarra) <a href="http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Informacion/Servicio+Navarro+de+Empleo/">http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Informacion/Servicio+Navarro+de+Empleo/</a>
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones para la realización de acciones de investigación e innovación destinadas a la mejora de la eficacia del subsistema de formación profesional para el empleo
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución 1033E/2010, de 1 de julio, del Director Gerente del Servicio Navarro de Empleo. Boletín Oficial de Navarra N° 95, de 6 de agosto de 2010
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.10.2010—1.10.2011
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Se trata de una ayuda cofinanciada por el Fondo Social Europeo dentro del Programa operativo pluriregional de «Adaptabilidad y Empleo», en virtud de la Decisión de la Comisión de 14 de diciembre de 2007 (CCI2007ES05UPO001). El porcentaje de cofinanciación queda establecido en el 50 %, calculado con respecto al gasto total subvencionable — EUR 0,10 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.navarra.es/home\\_es/Actualidad/BON/Boletines/2010/95/Anuncio-18/](http://www.navarra.es/home_es/Actualidad/BON/Boletines/2010/95/Anuncio-18/)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31847 (X 416/10)
État membre	Autriche
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PINZGAU-PONGAU Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Land Salzburg Südtiroler Platz 11 Postfach 527 A — 5010 Salzburg www.salzburg.gv.at
Titre de la mesure d'aide	Beihilfen für Seilbahninvestitionen im Skigebiet Hochkönig Hinterthal-Hintermoos
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Grundsatzbeschluss der Salzburger Landesregierung vom 22.6.2009 zum Investitions- und Wachstumsprogramm 2009 — 2014
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Date d'octroi	2.11.2010
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres transports terrestres de voyageurs
Type de bénéficiaire	PME — Firma Aberg-Hinterthal Bergbahnen AG

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 1,65 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	10 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.salzburg.gv.at/wirtschaftsfoerderung2007>

Ad-hoc-Beihilfen

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32008 (10/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	MARCHE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	regione marche PF Innovazione ricerca distretto tecnologico e competitività settori produttivi via tiziano 44 60125 italia <a href="http://www.impresa.marche.it/">http://www.impresa.marche.it/</a>
Titre de la mesure d'aide	POR Fesr Marche CRO 2007-2013 int. 1.2.1.05.01 Promozione dell'innovazione dei processi aziendali
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ddpf 267 del 9/11/2010 Legge 598/94 art 11
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.12.2010—31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,75 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR 2007/2013 — EUR 3,30 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	30 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—
Régime d'aide	10 %	30 %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	30 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://nuovobandi.regione.marche.it/DesktopModules/Bandi/Allegati/f50a5c45-c427-4133-b834-b344606f9bb0.rtf>

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/09)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32010 (10/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NIEDEROESTERREICH Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Amt der NÖ Landesregierung Landhausplatz 1, 3109 St. Pölten www.noel.gv.at	
Titre de la mesure d'aide	Neufassung der NAFES-Förderrichtlinien	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	NAFES-Förderrichtlinien (Kennzeichen: RU2-N-38/30-2010) (Beschluss der Landesregierung)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	19.10.2010—30.6.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	20 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.nafes.at/Langfassung.27.0.html>

[http://www.nafes.at/fileadmin/layoutnafes/dokumente/101019\\_NAFES\\_Foerderrichtlinien\\_NEU2010.pdf](http://www.nafes.at/fileadmin/layoutnafes/dokumente/101019_NAFES_Foerderrichtlinien_NEU2010.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32044 (10/X)	
État membre	Italie	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	BASILICATA Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	REGIONE BASILICATA — DIP. ATTIVITA' PRODUTTIVE, POLITICHE DELL'IMPRESA, INNOVAZIONE TECNOLOGICA VIA VINCENZO VERRASTRO, 8 85100 POTENZA <a href="http://www.regione.basilicata.it">http://www.regione.basilicata.it</a>	
Titre de la mesure d'aide	P.O. FESR BASILICATA 2007/2013 — REGOLAMENTO DEL FONDO DI GARANZIA	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n. 1813 del 29/10/2010 e Deliberazione di Giunta Regionale n. 1911 del 19/11/2010	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.12.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 11,60 (millions)	
Pour les garanties	EUR 2,50 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Garantie	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	PROGRAMMA OPERATIVO FESR BASILICATA 2007/2013 — EUR 14,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	30 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.basilicata.it/giunta/site/giunta/departament.jsp?dep=100055&area=109631>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32050 (10/X)	
État membre	Lettonie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Latvia Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Valsts akciju sabiedrība "Latvijas Hipotēku un zemes banka" Doma laukums 4, Rīga, LV 1977, Latvija <a href="http://www.hipo.lv">www.hipo.lv</a> , <a href="http://www.altum.lv">www.altum.lv</a>	

Titre de la mesure d'aide	Investīciju aizdevumi sīko (mikro), mazo un videjo komersantu un lauksaimniecības pakalpojumu kooperatīvo sabiedrību attīstības veicināšanai	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 15.9.2009. noteikumi Nr.1065 Noteikumi par aizdevumiem sīko (mikro), mazo un vidējo komersantu un lauksaimniecības pakalpojumu kooperatīvo sabiedrību attīstības veicināšanai	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 838/2009	
Durée	14.10.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 33,41 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://likumi.lv/doc.php?id=198282>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32052 (10/X)	
État membre	Lettonie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Latvia Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	v/a "Latvijas Investīciju un attīstības aģentūra" Pērses iela 2, Rīga, Latvija, LV-1442 <a href="http://www.liaa.gov.lv">www.liaa.gov.lv</a>	
Titre de la mesure d'aide	"Atbalsts jaunu produktu un tehnoloģiju izstrādei — atbalsts jaunu produktu un tehnoloģiju ieviešanai ražošanā" 2.kārta	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2010. gada 21.septembra noteikumi Nr. 888 "Noteikumi par darbības programmas "Uzņēmējdarbība un inovācijas" papildinājuma 2.1.2.2.aktivitātes "Jaunu produktu un tehnoloģiju izstrāde" 2.1.2.2.2.apakšaktivitātes "Jaunu produktu un tehnoloģiju izstrāde — atbalsts jaunu produktu un tehnoloģiju ieviešanai ražošanā" projektu iesniegumu atlases otro un turpmākajām kārtām" Darbības programma "Uzņēmējdarbība un inovācijas" (262.–265. punkts);	
Type de mesure	Régime d'aide	

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.11.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 11,34 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	KOMISIJAS LĒMUMS 2007-IX-24, ar ko pieņem darbības programmu "Uzņēmējdarbība un Inovācijas" Kopienas palīdzībai no Eiropas Reģionālās attīstības fonda atbilstīgi konverģences mērķim Latvijā CCI 2007 LV 16 1 PO 001 Valsts atbalsta programmas "Atbalsts jaunu produktu un tehnoloģiju izstrādei — atbalsts jaunu produktu un tehnoloģiju ieviešanai ražošanā "2.kārta" publisko finansējumu veido tikai Eiropas Reģionālā attīstības fonda līdzfinansējums 34.02 milj.LVL - LVL 34,02 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	35 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=219070>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32100 (10/X)
État membre	Autriche
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	TIROL Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Amt der Tiroler Landesregierung, Abt. Wirtschaft und Arbeit Heiliggeiststraße 7-9 6020 Innsbruck www.tirol.gv.at
Titre de la mesure d'aide	Richtlinie des Landes Tirol zur Förderung von Wissenschaft, Forschung und Entwicklung
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Richtlinien des Landes Tirol zur Förderung von Wissenschaft, Forschung und Entwicklung
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification N 532/2007
Durée	1.1.2011—31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	2007AT162PO008 — EUR 2,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.tirol.gv.at/themen/wirtschaft-und-tourismus/wirtschaftsfoerderung/downloads>

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/10)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32102 (10/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	NLD	
Nom de la région (NUTS)	NOORD-BRABANT Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Samenwerkingsverband Regio Eindhoven Keizer Karel V Singel 8 Postbus 985 5600 AZ EINDHOVEN <a href="http://www.sre.nl/">http://www.sre.nl/</a>	
Titre de la mesure d'aide	Beleidsregel Brabant in-car II	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Verordening Regionaal Mobiliteitsfonds SRE 2007; Beleidsregel subsidie programmaprojecten 2007 (Versie 26 mei 2008)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	10.12.2010—31.12.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	45 %	15 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.sre.nl/brabantincar>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32112 (10/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NEDERLAND Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	minister van Economische Zaken, Landbouw en Innovatie Postbus 20401 2500 EK Den Haag	
Titre de la mesure d'aide	SDA-regeling	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Kaderwet LNV-subsidies: artikel 2 en artikel 5	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.12.2010—31.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités vétérinaires	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,35 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/dieren/preventie-en-bestrijding-dierziekten/diergeneesmiddelen>

klik aan: Subsidie Stichting Diergeneesmiddelenautoriteit

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32115 (10/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	FRIULI-VENEZIA GIULIA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione autonoma Friuli Venezia Giulia — Direzione centrale attività produttive Servizio sviluppo sistema turistico regionale — via Trento 2 — TRIESTE — ITALIA e-mail: serv.sviluppo.tur@regione.fvg.it http://www.regione.fvg.it	
Titre de la mesure d'aide	POR FESR 2007/2013 RAFVG — Attività 4.2.a — Valorizzazione e fruizione delle risorse naturali, culturali e del patrimonio esistente — linea d'intervento 3 «Valorizzazione delle fonti termali nelle zone montane»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Delibera di Giunta Regionale n. 2162 del 28/10/2010 — POR FESR 2007/2013 attività 4.2.a «Valorizzazione e fruizione delle risorse naturali, culturali e del patrimonio esistente» linea d'intervento 3 «Valorizzazione delle fonti termali nelle zone montane». Bando per l'assegnazione di contributo per la realizzazione del progetto di valorizzazione delle fonti termali (BUR n.45 dd 10/11/2010)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2011—31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR FESR 2007-2013 REGIONE AUTONOMA FRIULI VENEZIA GIULIA — OBIETTIVO COMPETITIVITA' REGIONALE E OCCUPAZIONE — EUR 0,25 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	35 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.regione.fvg.it/asp/delibereinternet/documenti/DGR2162\\_11\\_2\\_10\\_11\\_49\\_35\\_AM.pdf](http://www.regione.fvg.it/asp/delibereinternet/documenti/DGR2162_11_2_10_11_49_35_AM.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32124 (10/X)
État membre	Bulgarie

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Bulgaria Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Управляващ орган на Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика Министерство на икономиката, енергетиката и туризма; Република България, гр. София, ул. „Славянска“ №8 www.opcompetitiveness.bg	
Titre de la mesure d'aide	Открита процедура за конкурентен подбор на проекти с определен срок за кандидатстване: BG161PO003-2.1.10 „Подкрепа за предприятия и кооперации на хора с увреждания“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ПМС № 121/2007 г. (обн., ДВ, бр. 45/2007 г., посл. изм. и доп., бр. 95/2010 г.): <a href="http://www.eufunds.bg/en/page/119">http://www.eufunds.bg/en/page/119</a> ; Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“, ССИ Номер: 2007BG161PO003: <a href="http://www.opcompetitiveness.bg/uploadfiles/documents/opcompetitivenesseng_final_2007.pdf">http://www.opcompetitiveness.bg/uploadfiles/documents/opcompetitivenesseng_final_2007.pdf</a> ; Насоки за кандидатстване по процедура:BG161PO003-2.1.10 „Подкрепа за предприятия и кооперации на хора с увреждания“	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.12.2010—14.3.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	BGN 19,56 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Европейски фонд за регионално развитие; Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“ 2007-2013, одобрена от Европейската Комисия с ССИ Номер: 2007BG161PO003 — BGN 16,62 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.opcompetitiveness.bg/bg/projects/id\\_96.html](http://www.opcompetitiveness.bg/bg/projects/id_96.html)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32153 (10/X)
État membre	Pologne

Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Rzeszowsko-tarnobrzeki Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Minister Gospodarki Plac Trzech Krzyży 3/5 00-507 Warszawa www.mg.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Program wieloletni — dotacja celowa dla Goodrich Aerospace Poland Sp. z o.o. na utworzenie nowych miejsc pracy oraz dofinansowanie kosztów inwestycji	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	1. Uchwała Rady Ministrów Nr 66/2010 z dnia 4.5.2010 r. w sprawie ustanowienia programu wieloletniego pod nazwą „Wsparcie finansowe inwestycji realizowanej przez Goodrich Aerospace Poland Sp. z o.o. w Jasionce gmina Trzebownisko k. Rzeszowa pod nazwą: Fabryka podwozi do samolotów, w latach 2010 — 2014” 2. Umowa z dnia 28.10.2010 r. o udzielenie pomocy publicznej w formie dotacji celowej, zawarta pomiędzy Ministrem Gospodarki a Goodrich Aerospace Poland Sp. z o.o.	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	28.10.2010	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	grande entreprise — Goodrich Aerospace Poland Sp. z o.o.	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	PLZ 12,60 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	5,9 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.mg.gov.pl/files/upload/7831/Goodrich%20uchwala%20RM%2066\\_2010.pdf](http://www.mg.gov.pl/files/upload/7831/Goodrich%20uchwala%20RM%2066_2010.pdf)

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 224/11)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31833 (X 413/10)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SICILIA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Assessorato regionale Risorse Agricole ed Alimentari — Dipartimento Interventi Strutturali per l'Agr viale Regione Siciliana n. 2771 — 90145 Palermo <a href="http://www.regione.sicilia.it/Agricolturaeforeste/Assessorato/index.htm">http://www.regione.sicilia.it/Agricolturaeforeste/Assessorato/index.htm</a>	
Titre de la mesure d'aide	Misura 311 del PSR Sicilia 2007-2013 "Diversificazione verso attività non agricole" — Azione A "Agriturismo"	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	PSR Sicilia 2007-2013 approvato dalla Commissione Europea con decisione C(2008) 735 del 18/2/2008 e successivamente con decisione C(2009) 10542 del 18/12/2009 Legge regionale 6 agosto 2009, n. 9, articolo 24 che modifica la legge regionale 23 dicembre 2000, n. 32, pubblicata nella GURS 14 agosto 2009, n. 38 parte I supplemento ordinario	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	3.11.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 15,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 1,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Bonification d'intérêts, Garantie	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEASR — Fondo europeo agricolo per lo sviluppo rurale — EUR 25,74 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	30 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.psr Sicilia.it/Documenti\\_nuovosito.html](http://www.psr Sicilia.it/Documenti_nuovosito.html)

clickare su PSR Sicilia 2007-2013 — versione modificata — approvato dalla Commissione Europea con Decisione C(2009) 10542 del 18 dicembre 2009 — Allegato 1

<http://www.gurs.regione.sicilia.it/Gazzette/g09-38o/g09-38o.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31842 (X 415/10)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SICILIA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Dipartimento regionale delle attività produttive via degli Emiri n.45 C.A.P. 90145 Palermo <a href="http://pti.regione.sicilia.it/portal/page/portal/PIR_PORTALE/PR">http://pti.regione.sicilia.it/portal/page/portal/PIR_PORTALE/PR</a>	
Titre de la mesure d'aide	Aiuti per la ricerca, lo sviluppo e l'innovazione- PO FESR 2007-2013 asse IV obiettivo 4.1.1 linea 4.1.1.1	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	art.5 l.r. del 16.12.2008 n.23 pubblicata in GURS S.O. n.59 del 24.12.2008. D.A. n.120/GAB del 3.12.2009 pubblicato in GURS n.12 del 12.3.2010. D.D.G.n 1703 del 18.6.2010 pubblicato in GURS S.O. n.30 del 2.7.2010. D.D.G. n.2740 del 21.10.2010	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	30.11.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 15,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	PO FESR 2007-2013 obiettivo operativo 4.1.1 linea d'intervento 4.1.1.1 — EUR 7,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	60 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	80 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.sicilia.it/cooperazione>

<http://www.regione.sicilia.it/industria>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32176 (10/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	NLD	
Nom de la région (NUTS)	AGGLOM.:S-GRAVENHAGE Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Stadsgewest Haaglanden Grote Marktstraat 43, 2511 BH Den Haag <a href="http://www.haaglanden.nl">www.haaglanden.nl</a>	
Titre de la mesure d'aide	Nadere regels vulpunten voor groengas Haaglanden 2010	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Subsidieverordening Luchtkwaliteit Haaglanden 2010, artikel 8	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.12.2010—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Distribution de combustibles gazeux par conduites	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,19 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.haaglandenrijdschoon.nl/#pagina=1126>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32459 (11/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	STEIERMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Amt der Steiermärkischen Landesregierung, Fachabteilung 19A Amt der Steiermärkischen Landesregierung, Fachabteilung 19A, Wasserwirtschaftliche Planung und Siedlungswasserwirtschaft, 8010 Graz, Stempfergasse 7 <a href="http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/9428/DE/">http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/ziel/9428/DE/</a>	
Titre de la mesure d'aide	Förderungsrichtlinien des Landes Steiermark: Gewässerökologie — Wettbewerbsteilnehmer	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Beschluss der Landesregierung vom 16.12.2010	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.2.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	5 %	5 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/dokumente/11164521\\_45870199/89bd8372/Landesf%C3%B6rderungsrichtlinien.pdf](http://www.verwaltung.steiermark.at/cms/dokumente/11164521_45870199/89bd8372/Landesf%C3%B6rderungsrichtlinien.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32981 (11/X)
État membre	Bulgarie

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Bulgaria Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Държавен Фонд "Земеделие" — Разплащателна агенция Адрес: София 1618 бул. "Цар Борис III" 136 <a href="http://dfz.bg/">http://dfz.bg/</a>	
Titre de la mesure d'aide	СХЕМА ЗА ДЪРЖАВНА ПОМОЩ „Инвестиции за изграждане на търговски помещения и закупуване на търговско оборудване за земеделски производители, осъществяващи директни доставки на малки количества суровини и храни от животински произход“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	чл. 12, ал. 1, т. 1 и ал. 2, т. 1, букви “а” и “б” от Закона за подпомагане на земеделските производители	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2011—31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	BGN 106,41 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dfz.bg/bg/darzhavni-pomoshti/notificirana-darjavna-pomosht/>







## Prix d'abonnement 2011 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

## Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

[http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)

**EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.**

**Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>**

